

Registre des Délibérations

Procès-verbal n° 2016/02

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au
vote : 33
- procurations : 7

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-
GARONNE

L'an deux mille seize et le 24 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 18 février 2016, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M. JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M. ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON-LABRIC), MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. LAURENT ROUX (Pouvoir donné à M. DAVID ROFE), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à MME VALERIE QUONIAM-DOUREL), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN).

Etait absent excusé :

Mme Nathalie GAUVRIT a été élue secrétaire

Ordre du Jour

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1- **Informations du Maire**
- 2- **Adoption du Procès-Verbal 2016-01 du 27 janvier 2016**
- 3- **Culture**
 - 3.1. Renouvellement de la Convention de partenariat avec l'association Union Images

4- Urbanisme et Travaux

- 4.1. Signature d'une convention cadre d'opération entre la commune de l'Union et l'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) du Grand Toulouse – Opération Cœur de Ville -
- 4.2. Convention de portage entre la Ville de L'Union et l'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) du Grand Toulouse relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 2 rue du Mont Vallier.
- 4.3. Recours gracieux de l'association « Les Gens des Moissons », Monsieur et Madame CABOT et Monsieur et Madame DUBARLE contre un Permis de Construire accordé à la société Plateforme de L'Immobilier - Protocole d'Accord Transactionnel -
- 4.4. Convention de partenariat entre la Ville de L'Union et l'Association Arbres et Paysages d'Autan.
- 4.5. Demande d'inscription au Contrat Régional Unique de Toulouse Métropole
- 4.6. Demande d'inscription à la programmation scolaire 2017 du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- 4.7. Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne S.D.E.H.G – Rénovation de l'éclairage public – remplacement d'appareils vétustes.

5- Emploi et Vie Economique

- 5.1. Création d'un marché de plein vent exclusivement destiné aux produits issus de l'agriculture biologique
- 5.2. Accord de partenariat avec l'Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (E.G.E.E MIPY 31) afin de faciliter l'intégration des demandeurs d'emplois.

6- Finances Communales

- 6.1. Débat d'orientation budgétaire

7- Ressources Humaines

- 7.1. Modification du tableau des effectifs

8- Arrêtés du Maire

9- Questions diverses

1 – Informations du Maire

Monsieur le Maire

Afin d'encourager la pratique sportive pour tous, grâce à une initiative de la Municipalité et plus particulièrement de Laurent ROUX, Adjoint aux sports, le terrain sous la halle Saint Caprais a été aménagé, il y a des peintures au sol pour délimiter les terrains pour le football, le tennis ballon et le basket et des panneaux de baskets ont été accrochés.

En 2014, il y avait 3 équipements municipaux avec un avis défavorable de la commission de sécurité. Il s'agissait de la piscine, de l'école maternelle Belbèze et de l'école Borde d'Olivier. Grâce aux services techniques et en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, ces 3 avis ont été levés après les travaux de mise en conformité. Ils sont maintenant favorables. Nous avons des installations aux normes.

Je souhaite féliciter Brigitte BEC et Isabelle GODEAS avec L'Union Festivités qui a joué un rôle important ce dimanche. Les valse viennoises ont été un succès avec plus de 350 personnes, l'Orchestre de l'Université de Toulouse a pu régaler nos oreilles.

2 – Adoption du Procès-Verbal 2016-02 du 27 janvier 2016

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2016/01 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2016.

Xavier MANGOGNA, groupe Ensemble pour L'Union

J'ai été profondément ému lors du dernier Conseil Municipal d'avoir été assimilé à un poujadiste et à un populiste d'extrême droite. Le débat démocratique ne doit pas occulter le respect mutuel que nous nous devons.

Monsieur le Maire

Cette remarque a été formulée suite à une déclaration de votre groupe qui disait que nous avons mis fin aux patrouilles de nuit, ce n'était pas exact. Mais je prends note de votre remarque et que vous ayez pu vous exprimer sur le sujet.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter le Procès-Verbal 2016/01 du 27 janvier 2016

3- Culture

3.1. Renouveau de la Convention de partenariat avec l'association Union Images

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2014-144 en date du 17 septembre 2014 portant signature d'une convention de partenariat avec l'association Union Image. Représentée par son Président Monsieur Jean-François MERELO, l'association s'est engagée à fournir gracieusement à la Mairie les images et les photographies dont elle dispose.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de cette convention.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association L'Union Images.

4- Urbanisme et Travaux

4.1. Signature d'une convention cadre d'opération entre la commune de L'Union et l'Établissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) du Grand Toulouse – Opération Cœur de Ville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de L'Union a saisi, par courrier du 18 décembre 2015, l'E.P.F.L. du Grand Toulouse afin de solliciter de la part de cet établissement une assistance pour la maîtrise foncière préalable à la réalisation du projet de renouvellement urbain du « Cœur de Ville ».

En effet, l'E.P.F.L. est compétent pour réaliser les acquisitions foncières ou immobilières nécessaires en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement visant notamment à mettre en œuvre une politique locale de l'habitat et permettre le renouvellement urbain.

Aussi, le projet urbain relatif au futur Cœur de Ville nécessitant pour sa mise en œuvre l'acquisition de biens immobiliers, il est envisagé de solliciter l'intervention de l'EPFL pour procéder, pour le compte de la commune, à l'acquisition et au portage de ces biens.

Il convient donc de signer une convention cadre d'opération définissant les modalités techniques et financières de cette intervention de l'E.P.F.L., et notamment les conditions d'acquisition et de portage des biens et les engagements respectifs de l'E.P.F.L. du Grand Toulouse et de la Commune de L'Union.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal

- De l'autoriser à signer la convention cadre d'opération entre la commune de L'Union et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse.

Monsieur le Maire

L'EPFL est un organisme à portée métropolitaine qui est financé par chacun d'entre nous. Sur vos feuilles d'imposition, vous verrez une colonne « TSE » (taxe spéciale d'équipement). L'EPFL dispose de moyens financiers importants qui sont mis à disposition des communes qui ont des projets et qui n'ont pas suffisamment de marges budgétaires pour acheter des terrains privés.

Pour une opération comme le cœur de ville, il y a plusieurs configurations. Il y a des terrains municipaux où le problème ne se pose pas. Il y a des terrains privés et on peut se mettre d'accord avec le promoteur privé qui les a achetés pour qu'il développe un programme d'habitat qui nous convienne ou on peut faire appel à l'EPFL pour qu'il nous aide à acheter ces terrains-là afin d'être maître de l'élaboration de cette parcelle. Nous avons 2 délibérations soumises au vote, la première est une convention générale entre nous et l'EPFL pour qu'il nous assiste sur l'ensemble de la zone du cœur de ville. La deuxième est plus particulière, elle concerne une maison que nous avons déjà acheté avec l'EPFL avec une convention particulière.

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

En tant que membre de la commission de l'EPFL, nous sommes favorables à cette convention et à cet accompagnement tant sur la partie technique que sur la partie portage financier pour ce grand projet de cœur de ville.

Monsieur le Maire

Demain, à 14h, nous allons adopter cette convention lors du conseil d'administration de l'EPFL.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'opération entre la commune de L'Union et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse.

4.2. Convention de portage entre la Ville de l'Union et l'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) du Grand Toulouse relative à l'acquisition d'un ensemble immobilier sis 2 rue du Mont Vallier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la saisine de la commune par l'Etablissement Public Foncier Local (E.P.F.L.) du Grand Toulouse relative à l'annulation et au remplacement de la délibération n°2014-09-EPFL-115 concernant l'adoption d'une convention de portage pour l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 2, rue du Mont Vallier, cadastré à l'Union section AT n°169, d'une superficie totale de 416 m² (vente CASTAN) suivant le nouveau règlement d'intervention de l'E.P.F.L. et la durée de portage essentiellement, soit de 12 à 10 ans.

Dans le cadre de cette acquisition, l'E.P.F.L. a transmis à la Ville la délibération n°2015-12-EPFL-107 annulant et remplaçant celle n°2014-09-EPFL-115.

La signature d'une convention entre l'E.P.F.L. et la Commune définira les modalités de portage et les engagements respectifs de chacune des parties.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer la convention de portage entre la commune de L'Union et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de portage entre la commune de L'Union et l'E.P.F.L. du Grand Toulouse.

4.3. Recours gracieux de l'association « Les Gens des Moissons », Monsieur et Madame CABOT et Monsieur et Madame DUBARLE contre un Permis de Construire accordé à la société Plateforme de L'Immobilier – Protocole d'Accord Transactionnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la délivrance le 13 mai 2015 d'un permis de construire pour un bâtiment de 12 logements et 7 commerces sur un terrain situé 87 avenue des Pyrénées, dont le bénéficiaire est la société LA PLATEFORME DE L'IMMOBILIER, les consorts CABOT, DUBARLE et l'association "LES GENS DES MOISSONS" ont saisi le Tribunal administratif de Toulouse le 7 septembre 2015, sollicitant l'annulation du permis de construire.

Les requérants, la Mairie de L'UNION et la société LA PLATEFORME DE L'IMMOBILIER se sont rapprochés et il a été convenu que :

- La société LA PLATEFORME DE L'IMMOBILIER doit conclure un protocole d'accord transactionnel avec Monsieur CABOT et Monsieur DUBARLE
- La Mairie de L'UNION doit conclure un protocole d'accord transactionnel avec les requérants

Le protocole d'accord transactionnel prévoit que la Mairie s'engage après réalisation des travaux de construction à mettre en place des potelets dans l'impasse de Cannes de chaque côté de la voirie afin d'y empêcher le stationnement ainsi qu'un panneau d'impasse.

Un an après la livraison de l'immeuble par la société LA PLATEFORME DE L'IMMOBILIER, il est convenu que les requérants et la Mairie de L'UNION se rencontreront afin de faire un point sur les questions de stationnement et de circulation dans l'impasse de Cannes à L'UNION.

En contrepartie, les requérants s'engagent à se désister de leur recours au Tribunal Administratif dans un délai de dix jours à compter de l'obtention du permis modificatif devenu définitif.

La commune de l'UNION s'engage à déposer un mémoire en acceptation de désistement dans lequel elle renonce à toutes demandes au titre des frais irrépétibles devant la juridiction administrative.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'accepter les termes du protocole d'accord transactionnel conclu avec Monsieur CABOT, Monsieur DUBARLE et l'association « Les Gens des Moissons »
- De l'autoriser à signer ce protocole d'accord
- De régler la somme de 600 € T.T.C. au cabinet ARCANTHE qui a pris en charge la rédaction de ce protocole d'accord.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une construction de 12 logements et de 7 commerces qui sera derrière le parking de la boulangerie de l'avenue des Pyrénées. Ce projet de construction a été retardé suite à ce contentieux, c'est maintenant réglé grâce à la signature de cette convention entre nous et l'association des riverains.

Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union

Avez-vous discuté de ce nouveau projet en conseil de quartier ?

Monsieur le Maire

Il y a des conseils de quartier tous les ans, L'Union est découpée en 5 zones. Je ne pense pas que ce projet de construction ait été soulevé à un conseil de quartier car il n'y a pas eu de questions. Mais il y a une association de riverains qui s'est créée, « Les gens des moissons » avec laquelle nous avons eu des dialogues, des échanges. Ils ont retiré leur contentieux contre un aménagement de voirie : panneau impasse et des potelets. Cette convention est l'aboutissement de cet arrangement.

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Cela va poser des problèmes de sortie de véhicules et de stationnement. Avez-vous des idées pour arranger ces choses ?

Jean-Marie VITRAC, adjoint à l'urbanisme

Le nombre de places de parking est supérieur au nombre de logement. La sortie sera la même, cela a été validé par le Conseil Départemental, car l'avenue des Pyrénées est une route départementale. Quand on pose un permis de construire, toutes les parties prenantes sont interrogées. Pour éviter le stationnement à l'entrée de la place de Cannes, on met en place des potelets et on installe un panneau impasse. La première demande était un panneau sens interdit sauf riverains mais ce n'est pas possible, car c'est une impasse.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

En tant que membre de l'association « Les gens des moissons », je ne participerai pas au vote.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'accepter les termes du protocole d'accord transactionnel conclu avec Monsieur CABOT, Monsieur DUBARLE et l'association « Les Gens des Moissons »
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ce protocole d'accord
- De régler la somme de 600 € T.T.C. au cabinet ARCANTHE qui a pris en charge la rédaction de ce protocole d'accord.

Monsieur Erwan DANIEL, membre de l'association « Les Gens des Moissons », ne prend pas part au vote.

4.4. Convention de partenariat entre la Ville de l'Union et l'Association Arbres et Paysages d'Autan

L'Association Arbres et Paysages d'Autan, dont l'objet est de promouvoir le rôle de l'arbre de pays dans la sauvegarde et la restauration du paysage rural pour le mieux vivre de tous, assure des missions de sensibilisation, d'information et de formation sur l'arbre et son rôle dans le paysage et l'environnement. Elle propose également un accompagnement technique de plantations de haies champêtres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre d'une meilleure gestion et d'une meilleure prise en compte du patrimoine arboré de la Commune, de signer une convention entre l'Association Arbres et Paysages d'Autan et la Ville, adhérente à l'Association depuis 2015.

Cette convention annuelle a pour but d'encadrer les interventions de l'Association sur le territoire, tant sur les aspects de la formation interne et de la communication que pour l'accompagnement technique sur des projets d'aménagement et de gestion des espaces verts et naturels.

En outre, dans le cadre du programme « Plant'arbre » subventionné par la Région, la Ville pourra bénéficier du prix subventionné du mètre linéaire de plantation, soit 2,50 €.

La participation financière inhérente à la signature de cette convention s'élève à 1 950,00 €. Elle est révisable après chaque Assemblée Générale de l'Association. Pour mémoire, la collectivité signataire doit adhérer à l'Association durant la durée de la convention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer la convention de partenariat entre la Commune et l'Association Arbres et Paysages d'Autan ainsi que les pièces administratives y afférant.

Christine GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Vu cette convention, nous nous sommes approchés de nos collègues de Balma, on ne remet pas en cause le fait que cette association soit reconnue. On a besoin d'en savoir davantage sur l'esprit de ce qui se passe dans nos conseils municipaux car au dernier Conseil Municipal, on a voté une subvention dans le cadre du 0 phyto de 15.000 €. Aujourd'hui on est à 2.000 €.

Ce sera 2000 € tous les ans ?

En même temps, on s'interroge car le 10 mai au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), il y a une formation qui s'intitule « valorisation des arbres et espaces champêtre ».

Pourquoi voter une fois une subvention de 15.000€, alors que le CNFPT peut prendre en charge cela, cette fois ci c'est le même esprit.
Quid de l'ONF dans ce cadre-là ?

Monsieur le Maire

C'est une convention annuelle. 15.000€ n'est pas une subvention mais une prestation de la part d'un organisme qui nous aide sur la politique 0 phyto.

Frédéric BAMIÈRE, conseiller délégué à l'environnement

Par rapport à des formations, c'est un point qui peut nous intéresser, sur lequel on essaie de diriger du personnel municipal. Nous avons connu « Arbres et paysages » sur l'affaire de la peupleraie. Il y a un problème de remplacement de tous les arbres de la commune qui ont entre 30 et 40 ans. Il va falloir que l'on s'organise pour ça. On a besoin de spécialistes sur le sujet, nous signons une convention car nous devons travailler plus profondément. Dans un certain nombre d'endroits, il y a des arbres de grande taille à renouveler et quand on coupe un arbre, c'est un drame passionnel. Il faut arriver à dépassionner tout ça.

Christine GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Cette association est prestataire du CNFPT. Pour la Subvention de 15.000 €, c'est le point 7.3 du dernier Conseil Municipal qui s'intitulait « subvention ».

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Nous utilisons les formations du CNFPT, nous payons tous les ans 1% de notre masse salariale. Il y a des listes d'attente sur les formations et certaines sont très difficiles à obtenir. Plusieurs de nos agents sont sur liste d'attente. Les effectifs salariés de la commune de Balma sont supérieurs, on ne peut déployer le même fonctionnement qu'à Balma.

Monsieur le Maire

Mme GENNARO, je reviens au point que vous évoquiez. C'est une subvention que demande la mairie auprès de l'Agence de l'eau, elle nous donnera 70% de la somme de 15.000€.

Christine GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Finalement je n'ai pas eu la réponse à ma question sur l'esprit du groupe majoritaire d'avoir accès à ces types de services, pourquoi ne pas utiliser les institutions ?

Monsieur le Maire

On parle de 2 choses différentes : De la politique 0 phyto et de la gestion de notre parc d'arbres.

Jean-Marie VITRAC, adjoint à l'urbanisme

Notre potentiel en personnel est très contraint. Nous avons besoin de compétence et un retour des organismes spécialisés en la matière. Ils nous ont aidés sur la gestion de la peupleraie. Nous allons gagner du temps.

Christine GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Mais sur la formation dans les montants annoncés, on parle aussi de la formation des agents, oui ou non ?

Monsieur le Maire

1900 € est la somme payée à l'association pour une prestation auprès des élus et des techniciens, pour nous accompagner dans la politique de la gestion du parc d'arbres.

Frédéric BAMIÈRE, conseiller délégué à l'environnement

« Arbres et paysages d'Autan » nous donne des conseils, sur le devenir de nos arbres. C'est du transfert de compétences. La commission citoyenne environnement a remarqué que les arbres de la ville sont mal entretenus. Les agents peuvent l'apprendre en formation par le biais du CNFPT, l'association nous donnera un coup de main et voit comment nos équipes travaillent. On a différents projets. On n'aurait pas résolu la question en envoyant seulement les personnels municipaux en formation.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Par rapport à la formation, à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal, il faudra faire un point sur les montants que la commune de L'Union consacre à la formation gratuite ou payante. Le CNFPT facture des formations. 2014 et 2015 sont les années où nous avons consacré le plus de moyens à la formation.

Christine GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Ce n'est pas parce que les agents territoriaux sont très occupés qu'ils ne peuvent pas avoir accès à la formation. Elle est obligatoire et valorise les agents, dans la transmission, il faut que des agents de terrain aient accès à ces conseils et à cet accompagnement.

Frédéric Bamière, conseiller délégué à l'environnement

Les personnes des services municipaux ne pourront pas tout faire. On va les aider à progresser dans leur métier en leur proposant des formations. Pour certains chantiers, on va chercher des experts qui savent résoudre des problèmes complexes. Un cas typique est celui de la piscine, ce sont des gens spécialisés en France sur la rénovation des piscines.

Monsieur le Maire

Il est important de faire appel à des experts sur des points précis.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et l'Association Arbres et Paysages d'Autan ainsi que les pièces administratives y afférant.

4.5. Demande d'inscription au Contrat Régional Unique de Toulouse Métropole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation vont être mis en œuvre sur le groupe scolaire Montizalguier, notamment pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité des bâtiments.

Conformément aux critères d'intervention approuvés par la Commission Permanente du 2 mars 2015, la Région soutient des projets de rénovation énergétique et d'accessibilité des bâtiments publics recevant du public.

Pour ce faire, la Ville doit solliciter l'inscription desdits travaux au Contrat Régional Unique de Toulouse Métropole. Cette opération fait partie du programme opérationnel 2016.

Cette opération, évaluée à 1 250 000 € HT, soit 1 500 000 € TTC pour l'ensemble de l'opération, dont 708 333 € HT, soit 850 000 € TTC pour la partie rénovation énergétique et 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC pour l'accessibilité, peut être subventionnée à hauteur de 35% maximum sous réserve, au minimum, d'un gain énergétique de 30% et d'une classe énergétique du bâtiment après rénovation de catégorie C.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à déposer la demande de permis de construire correspondante.
- De l'autoriser à solliciter une subvention de la Région en demandant l'inscription des travaux de rénovation du groupe scolaire Montizalguier au Contrat Régional Unique de Toulouse Métropole, et à signer les pièces administratives y afférant.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à déposer la demande de permis de construire correspondante.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention de la Région en demandant l'inscription des travaux de rénovation du groupe scolaire Montizalguier au Contrat Régional Unique de Toulouse Métropole, et à signer les pièces administratives y afférant.

4.6. Demande d'inscription à la programmation scolaire 2017 du Conseil Départemental de la Haute Garonne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation vont être mis en œuvre sur le groupe scolaire Montizalguier, notamment pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité des bâtiments.

Le financement de cette opération, évaluée à 1 500 000 € TTC, peut être subventionné à hauteur de 30% maximum par le Département.

Pour ce faire, la Commune doit solliciter l'inscription desdits travaux à la programmation scolaire 2017 du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à solliciter auprès du Département une demande de subvention et l'inscription des travaux de rénovation du groupe scolaire Montizalguier à la programmation scolaire 2017 et à signer les pièces administratives y afférant.

Monsieur le Maire

Avec la mise aux normes de l'accessibilité dans la commune cela représente 1,2 millions d'euros sur l'ensemble du mandat avec en plus la piscine.

Brigitte CABANES MURITH, groupe Ensemble pour L'Union

Les travaux de rénovation énergétique sont évalués à 850.000€ + 250.000€ pour l'accessibilité, ce qui est égal à 1 million d'euros or vous annoncez la somme de 1.500.000 €.

Que représente cette différence ?

Valérie QUONIAM DOUREL, adjointe à l'enfance/jeunesse

Je vous les ai détaillés, ce sont des travaux supplémentaires du groupe scolaire : la création d'un préau en élémentaire, l'extension de l'isolation phonique de la salle de restaurant, la modification de la cuisine satellite, la modification des toilettes, la rénovation de la salle des maîtres en élémentaire, l'aménagement de vestiaires en maternelle, l'aménagement de placards de stockage et d'entretien.

Brigitte CABANES MURITH, groupe Ensemble pour L'Union

Au dernier Conseil Municipal du 27 janvier, nous avons voté le montant des travaux de mise en accessibilité à 46.000 €, la programmation annuelle des travaux pour Montizalguier, dans cette délibération, est de 150.000 € pour l'accessibilité. Pourquoi ?

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

L'agenda d'accessibilité a été élaboré sur l'école existante, il n'a pas été fait sur le projet, ceci explique la différence. Comme il y a une rénovation de grande ampleur, la mise en accessibilité de cette rénovation passe de 46.000 à 150.000€.

Monsieur le Maire

L'Adap (agenda d'accessibilité) a été voté en septembre ; c'est le rapport annuel de la commission qui a été voté en janvier.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter auprès du Département une demande de subvention et l'inscription des travaux de rénovation du groupe scolaire Montizalguier à la programmation scolaire 2017 et à signer les pièces administratives y afférant.

4.7. Syndicat D'Electricité de la Haute-Garonne S.D.E.H.G. – Rénovation de l'éclairage public / Remplacement d'appareils vétustes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 28 août 2015 concernant la rénovation de l'éclairage public sur plusieurs rues, le S.D.E.H.G. a réalisé l'étude de l'opération suivante (11BS709) :

- Dépose de 6 lanternes vétustes de type boule et pose de 6 lanternes à LED de 40W sur mâts existants rues de Canet (1); des Azalées (1); du Flamant Rose (1) et des Cailles (3)
- Dépose d'un appareil vétuste et pose d'une lanterne à LED de 53W sur mât existant Avenue de Bayonne
- Dépose de 3 bornes vétustes et pose sur massifs de 3 bornes à LED de 10W au niveau de la Gendarmerie.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

T.V.A.	1 182 €
Part S.D.E.H.G.	4 366 €
Part restant à la charge de la commune	1 957 €
– Estimation-	
TOTAL	7 505 €

Il convient donc à présent que la commune s'engage sur sa participation financière afin que le SDEHG puisse planifier les travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet présenté
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.

Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union

Avez-vous l'intention d'élargir la rénovation de l'éclairage public ? Dans certains quartiers, Il y a des lampadaires éteints et il fait nuit noire, ce n'est pas très sécuritaire. Quelquefois, il y a une vingtaine de lampadaires allumés, puis aucun.

Frédéric BAMIÈRE, conseiller délégué à l'environnement

Le cycle de rénovation de l'éclairage public est de 40 ans. Le matériel actuellement a entre 30 et 40 ans. On a 80 km de voies, on n'arrive pas à consacrer de l'argent pour la rénovation du patrimoine. On essaie de travailler sur les économies d'énergie pour dépenser moins en consommation et investir davantage.

Certaines rues sont branchées sur des horloges astronomiques. Les horloges astronomiques reçoivent un signal radio « lever du soleil, coucher du soleil » et d'autres non. Ce n'est pas le même fonctionnement pour éclairer toute la ville. Allumer 1 candélabre sur 2 n'est pas réalisable en raison du câblage, il faudrait déterrer et ré-enterrer les câbles. Quand les habitants nous font remonter des problèmes, on les prend en compte et on les traite.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

On n'a jamais l'opportunité pour nous l'opposition d'aborder ces questions en commissions municipales, c'est le seul moment où on peut discuter avec les élus.

Monsieur le Maire

La réponse de M. BAMIÈRE a été complète, à un moment Il faut savoir arrêter les débats.

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Les Unionais nous font remonter des problèmes, les bâtiments sportifs sont encore éclairés, il faudrait mettre en place des programmeurs pour le chauffage et l'éclairage. Y a-t-il des possibilités ?

Jean-Marie VITRAC, adjoint à l'urbanisme

C'est à l'étude, on en parlera le mois prochain. Il y a des études pour améliorer la consommation énergétique. Il y a beaucoup de travail, il faut nous donner du temps.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver le projet présenté
- De s'engager à couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.

5 – Emploi et Vie Economique

5.1. Création d'un marché de plein vent exclusivement destiné aux produits issus de l'agriculture biologique

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,
Vu l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la création, le transfert ou la suppression des Halles ou marchés communaux, font l'objet d'une délibération du Conseil Municipal après consultation préalable des organisations professionnelles, le syndicat des Marchés de France de la Haute-Garonne, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique et la Coordination Rurale 31.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un marché de plein vent exclusivement destiné aux produits issus de l'agriculture biologique.

Ce Marché se tiendra chaque mercredi de 16h à 20h, sur une place, à l'intersection de la rue des Palmiers et de la rue des Acacias, à proximité du centre commercial des Acacias, et rassemblera une vingtaine de producteurs biologiques locaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer un tarif de 1€ le mètre linéaire par semaine, soit le même tarif que celui du marché dominical.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur la création de ce marché de plein vent exclusivement destiné aux produits issus de l'agriculture biologique et d'adopter la mise en place d'un tarif de 1€ le mètre linéaire par semaine.

Brigitte CABANES MURITH, groupe Ensemble pour L'Union

Nous nous félicitons de ce projet. Il était dans notre programme. Il faut dynamiser le quartier des Acacias. Avec la création du cœur de ville, il aurait fallu le mettre dans le cœur de ville.

Monsieur le Maire

C'est une question de calendrier, on veut lancer l'expérience rapidement.

Gilles HOURQUET, groupe Génération L'Union

Je me félicite de ce choix, il était dans mon programme. Il aurait eu lieu tous les 15 jours au Lidl. La concurrence ne fait pas de mal.

Monsieur le Maire

Merci pour vos commentaires, bravo à Monique GUEDES et Dominique GIRONNET d'avoir porté ce projet. C'est une tentative, on fera tout ce que nous pourrons pour que ce soit un succès. On fera le point dans 6 mois, il faut que cela crée une adhésion progressive.

Monique GUEDES, adjointe à la vie économique et à l'emploi

La date d'inauguration est le 6 avril à 19h avec un apéritif partagé. Nous goûterons les produits du marché et le vin viendra du caviste des Acacias. Laurent ORTIC fait une opération « tous à vélo au marché bio ».

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

5.2. Accord de partenariat avec l'Entente des générations pour l'Emploi et l'Entreprise (E.G.E.E. MIPY 31) afin de faciliter l'intégration des demandeurs d'emplois

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'un accord de partenariat entre la commune de l'Union et EGEE MIPY 31 en vue de faciliter l'intégration des demandeurs d'emplois dans le monde du travail.

Cette coopération se concrétisera formellement par

- Une participation aux événements autour de l'emploi comme le Forum « L'Union pour l'Emploi »
- L'animation d'ateliers dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- L'aide à l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise

Les éléments de facturation seront établis sur la base forfaitaire suivante :

Une participation forfaitaire en faveur de l'association au frais de fonctionnement d'E.G.E.E. de 75 € par journée ou demi-journée.

Un forfait de déplacement du conseiller d'E.G.E.E. de 20 € par conseiller.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal

- D'approuver cet accord de partenariat
- De l'autoriser à signer cet accord et tous les documents s'y référant

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Quelle est la plus value de cette association sachant que nous disposons de structures à la Mairie qui font ce travail d'accompagnement ?

Monique GUEDES, adjointe à la vie économique et à l'emploi

Plus on est nombreux à prendre en charge les demandeurs d'emploi et mieux c'est. Céprière formation n'intervient pas sur la simulation d'entretien d'embauche. L'association Trajectoire interviendra sur la simulation d'entretien d'embauche. Ce sont des activités qui ne sont pas concurrentes. On ne va pas regretter qu'il y ait des bénévoles qui prennent en charge les demandeurs d'emploi. Pôle Emploi joue également ce rôle, mais ils ont beaucoup de demandeurs d'emploi à suivre.

Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union

Pourquoi ce genre d'accord ne pourrait pas être discuté en commission vie économique et emploi. Il y a eu une convention signée avec Pôle Emploi. Je ne pense pas que Pôle Emploi serait ravi de vous entendre dire qu'il ne se consacre pas aux demandeurs d'emplois. A force d'être trop, certains ne sauront plus de quel côté il faut aller.

Il y a aussi l'association Trajectoire, le service emploi de la mairie et d'autres associations qui s'en occupent.

Monique GUEDES, adjointe à la vie économique et à l'emploi

EGEE est associé avec Pôle Emploi à l'organisation de ces ateliers, c'est une demande de Pôle Emploi qu'il y ait plus d'intervenants, qu'il y ait un certain nombre d'ateliers les 21 et 22 février. C'est une entente entre Pôle Emploi, la commune et l'association.

Plus on est nombreux à prendre en charge les demandeurs d'emploi mieux c'est. On ne peut pas reprocher à la commune d'assurer ce service.

Au service emploi nous avons 2 personnes qui s'occupent aussi de l'action sociale et elles n'ont pas forcément les compétences pour la simulation d'entretien d'embauche. Elles font le lien avec Pôle Emploi pour les aides apportées. L'association EGEE regroupe des professionnels qui ont connaissance de l'entreprise et du marché du travail.

Christine GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Nous portons les mêmes valeurs républicaines de service public et d'intérêt général. On peut être sensible à la dimension du bénévolat sauf que ce n'est pas du bénévolat car ça coûte 75 € de frais de fonctionnement. Avec la totalité des acteurs concernés, Praxis, Arsec, Auditec et Trajectoire on peut craindre un phénomène de dispersion.

Quel est l'accompagnement de tout ça ?

Y a-t-il un espace de coordination entre tous ces acteurs dans l'intérêt des demandeurs d'emploi ?

Monique GUEDES, adjointe à la vie économique et à l'emploi

Auditec n'est pas présente sur la commune et Praxis propose des formations payantes. Il n'y a pas pléthore d'organismes qui font du suivi d'optimisation du CV et de simulation d'entretien d'embauche.

Nathalie SIMON LABRIC, conseillère déléguée à l'action sanitaire

A notre arrivée à la mairie, on a fait un état des lieux de l'existant. Aujourd'hui, des jeunes reviennent à la mairie et retravaillent. Nous arrivons à travailler sur du concret avec Pôle Emploi. Nous avons besoin de suivi, pour les structures qui existent toutes ne font pas la même chose.

Christine GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Répondez à ma question, par le passé on a participé à la mise en place de ce forum, est-ce qu'il y a un espace de coordination avec les différents acteurs ?

Monique GUEDES, adjointe à la vie économique et à l'emploi

Il y a une coordination entre Pôle Emploi, le service emploi et moi. Pôle Emploi prend certains contacts avec par exemple la mission locale. Et moi j'ai pris contact avec les associations Trajectoire et EGEE.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Je suis contre le fait de dire que la quantité favorise la réinsertion des demandeurs d'emploi ; plus il y a d'organismes dans la formation professionnelle, moins les chômeurs trouvent du travail. On n'est pas contre le fait d'accompagner les personnes. Ce qui est gênant c'est qu'une association nationale de seniors bénévoles demandent 75 €. Ce sont des impôts supplémentaires.

Qui payent ? Ce sont les Unionais, la Région.

Si c'est du bénévolat, on le fait gratuitement.

Monique GUEDES, adjointe à la vie économique et à l'emploi

C'est 75 € la journée pour 4 personnes, ce sont les frais de fonctionnement de la structure.

Monsieur le Maire

Depuis que j'habite cette commune, je suis stupéfait par l'absence d'actions pour aider les chômeurs de cette ville. Il y a des centaines de chômeurs, on les reçoit tous les samedis matin.

Madame GUEDES a une action volontariste pour lutter contre le chômage.

Jusqu'à présent, il y avait une personne qui s'occupait des archives, de l'action sociale et de l'emploi, il y avait un forum par an organisé par Pôle Emploi.

C'est tout. Nous mettons tous nos efforts pour que les chômeurs Unionais aient accès à des formations, nous mettrons l'argent qu'il faut, ils ont la rage au cœur pour trouver du boulot et ce n'est pas parce que vous me dites qu'on en fait trop que nous arrêterons.

Je pense qu'on n'en fera jamais assez. Ce n'est pas 75 € que je suis prêt à mettre, c'est beaucoup plus.

Christine GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Le Conseil Municipal n'est pas un lieu de propagande. Vous êtes le maître de cérémonie. Il y a des articles de loi qui disent que l'applaudimètre peut être revu, l'article 5. Il est inscrit dans les textes qu'il ne doit y avoir aucune manifestation lors d'un Conseil Municipal, on peut aussi demander un huis clos, on peut aussi faire venir nos troupes ce qui serait pathétique pour moi.

Sur votre intervention, tous les gens présents ici dans cette salle sont éclairés et ne vont pas tomber dans le panneau dans lequel vous nous conduisez en pensant que nous tous les élus d'opposition nous ne voudrions rien faire contre le chômage.

Dans les mandats précédents, nous avons œuvré pour les demandeurs d'emploi, vous n'avez pas la mainmise sur l'accompagnement. Le forum a été mis en place à l'initiative de la mairie.

Depuis 2001, nous avons œuvré sans mesure pour aider les demandeurs d'emploi de la ville de L'Union.

Elisabeth ATTELAN, groupe Génération L'Union

Dernièrement, j'ai eu besoin de faire des embauches, j'ai appelé en premier lieu la mairie de L'Union pour faire profiter les chômeurs de L'Union. J'étais en colère car les chômeurs ne veulent pas travailler. Certains n'ont pas daigné se déplacer.

J'ai eu besoin d'embaucher des chauffeurs et une assistante de direction. Je me suis dirigée vers Pôle emploi alors qu'il y a des chômeurs Unionais. C'était en janvier et février de cette année. On est là pour embaucher et pour aider. Quand je fais un entretien d'embauche, je reste 1 heure avec chaque candidat. Vous dites qu'on est contre ça.

Monsieur le Maire

Nous sommes ici en tant qu'élus pour prendre des délibérations pour faciliter une politique de lutte contre le chômage. Après vous avez une vie professionnelle.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Vous avez déformé mes propos, je ne suis pas contre les actions qui sont menées. Je suis contre le fait que l'on mette en place différentes associations à la mairie de L'Union car il y a un déficit au niveau de Pôle Emploi.

Si Pôle Emploi exécutait correctement ses activités on n'aurait pas besoin de toutes ces associations. Effectivement certaines associations viennent en support de Pôle Emploi, à partir du moment où ce sont des seniors bénévoles qui ont déjà des retraites, je ne vois pas pourquoi la collectivité devrait financer. Ces 75 € devraient financer des formations aux demandeurs d'emploi et pas payer des personnes qui ont déjà probablement des retraites.

Monique GUEDES, adjointe à la vie économique et à l'emploi

On ne finance pas 75 € par personne, c'est 75 € la journée.

Monsieur le Maire

Les 75 € payent la structure qui a des bénévoles, la structure a besoin d'employés. Pôle Emploi est affaibli d'année en année, ils n'ont pas les moyens humains et matériels pour répondre à leurs missions. C'est un problème de politique nationale, on est obligé aujourd'hui de suppléer à cette absence de compétence.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

C'est une association nationale de seniors bénévoles, donc elle a une subvention de l'Etat. Ce sont des impôts indirects qu'on va payer.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 5 votes contre et 4 abstentions,

- D'approuver cet accord de partenariat
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer cet accord et tous les documents s'y référant

6 – Finances Communales

6.1. Débat d'orientation budgétaire

Vu la circulaire n°15-029621-D du 30 novembre 2015,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Par elles, certaines sont d'application immédiate et doivent être prises en compte par les collectivités dès la préparation budgétaire 2016, d'autres nécessitent des décrets d'application dont la publication est prévue pour le premier trimestre 2016.

Le débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la Loi.

Ce rapport sur les orientations budgétaires précise :

- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de la dette ;

Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application. Le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié. Pour les communes, il doit être également transmis au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre.

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif qui interviendra le 30 Mars 2016.

Le document ci-joint a été réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée municipale.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Dans les dépenses courantes, il y a la subvention aux associations ?

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Non, je parlais des prestations, comme les audits, les études. La convention avec l'association EGEE rentre dans ce chapitre qui est en forte baisse en 2015. Un effort sera également demandé en 2016.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

On parle bien de l'excédent de fonctionnement et pas de l'excédent brut d'exploitation.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

On est bien sur le résultat courant. On n'est pas sur l'excédent brut d'exploitation. La tendance est la même, ces excédents fondent.

Pour 2015, ils sont confortés, mais largement insuffisants. J'ai mis un niveau de sécurité théorique. Une ville comme L'Union devrait avoir un excédent de fonctionnement entre 1 million et 1,2 million d'euros pour faire face aux imprévus et faire face aux besoins de trésorerie. On voit bien qu'on est largement au-dessous. Je crois que nous ne retrouverons plus jamais ce niveau de sécurité. Cela doit être le cas de la plupart des communes. Toutes les collectivités locales vivent une situation financière exceptionnelle qui sera dégradée durablement.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Pour l'assemblée c'est intéressant d'avoir l'excédent brut d'exploitation dans la mesure où cela montre vraiment bien la gestion de la commune. Les produits exceptionnels peuvent venir gonfler ces excédents de fonctionnement.

1 million ou 1,2 million d'euros est plutôt un excédent brut d'exploitation et pas un excédent de fonctionnement.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Lors de la présentation du Compte Administratif 2014 et du Budget Primitif 2015, je vous avais présenté l'excédent brut d'exploitation et c'est ce que je ferai lors de la présentation du Compte Administratif. Pour le débat d'orientation budgétaire, je présente la tendance et je ne rentre pas dans le détail.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Je suis surpris que le niveau de sécurité qui se situe à 1,1 million d'euros soit le résultat comptable et non pas l'excédent brut d'exploitation.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

En finances communales, il n'existe pas de niveau de sécurité normé. C'est ce qu'on a estimé en fonction des recettes de la commune.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

En reprenant le document que vous avez fourni, dans la partie dépenses de personnel, les services des finances, de l'urbanisme et de la direction aux affaires générales seront remplacés.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Ce sont des départs programmés. La procédure de recrutement est en cours. Il y aura des recrutements externes et internes.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Concernant les excédents quelle est la projection de l'excédent de l'année 2016 ? Entre les dépenses qui vont forcément augmenter dû à la hausse des frais de personnel et des recettes qui vont forcément diminuer, quel sera l'excédent de 2016 que vous projetez ?

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

L'excédent 2016 vous sera présenté en commission des finances et au Conseil Municipal du 30 mars.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Page 9, pourriez-vous détailler les avantages en nature des salariés et nourriture. On voit qu'en 2013 on est à 34.000€, ça baisse en 2014 et 2015 puis ça augmente pour les autres années.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Il y a une baisse forte en 2015 puis on remonte à un haut niveau, cela concerne les agents qui surveillent la cantine et l'ALAE de 12 à 14h.

Quand ils mangent à la cantine et qu'ils surveillent les enfants ils ne payent pas le repas mais on doit le déclarer fiscalement en avantage en nature. Cela apparaît sur leurs fiches de paye. En 2015, nous avons eu une augmentation des personnels ALAE qui surveillaient. En 2015, nous ne les avons pas comptés en avantage en nature et il aurait fallu le faire. En 2016, nous rétablissons la situation. Nous sommes revenus à ce qu'il faut faire vis-à-vis des services fiscaux. C'est une erreur qui aurait pu être évitée. Il est important d'avoir un responsable des services Enfance / Jeunesse qui soit un excellent gestionnaire.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas des dépenses en plus ou en en moins, c'est un repas et on revalorise le repas.

Christine GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Vous évoquez un problème évoqué au dernier Conseil Municipal sur le responsable du service enfance jeunesse dont vous avez expliqué qu'il y avait des dysfonctionnements d'organisation. Et là, je comprends que le dysfonctionnement est repéré du fait qu'elle ne soit pas bonne gestionnaire.

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Nous avons des dysfonctionnements lourds du service Enfance / Jeunesse. Nous avons pris des mesures, nous avons décidé de recruter un responsable de service. Le dysfonctionnement qui

apparaît dans la note de synthèse est un des nombreux dysfonctionnements que nous avons repérés.

Monsieur le Maire

Je vous remercie pour la qualité de la présentation. Nous aurons une présentation détaillée du budget le 30 mars. L'ordre du jour du conseil du 30 mars devra être restreint et nous commencerons par la présentation du budget. Je remercie les agents pour le travail fourni. En 13 années d'opposition, nous n'avons jamais eu cette qualité d'information, le DOB n'entraîne pas de vote, nous constatons que le débat s'est tenu.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, de prendre acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2016.

7 – Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs pour permettre la création du poste suivant :

Filière animation :

1 poste d'animateur territorial

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Christine GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Notre vote contre lié aux éléments largement évoqués lors du précédent Conseil Municipal.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 4 votes contre et 5 abstentions,

- D'adopter la modification du tableau des effectifs

De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au Budget

8- Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N°Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de l'opération TTC
2016-01	Maintenance des équipements informatiques et prestations de services associés	CAPLASER TOULOUSE	Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

9- Questions diverses

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

"Sur le site internet du Centre de gestion, apparaissent 3 postes ouverts. Pouvez-vous nous dire s'il s'agit de remplacements d'agents qui partent à la retraite ou de créations de postes ?"

David ROFE, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Les 3 postes présentés sur le site sont les conséquences de départ à la retraite, départ à la retraite à la cuisine centrale et aux finances ; départ à la retraite de l'urbanisme, la responsable de l'état civil prend le poste, donc il faut recruter à l'état civil.

Jacques DAHAN, groupe Génération L'Union

Sur le petit Péage de L'Union : Félicitations d'avoir eu le soutien du Conseil Départemental et des Maires des communes avoisinantes.

Où en est-on aujourd'hui ?

Monsieur le Maire

Une autoroute publique a été construite de Garidech à Albi, puis une autoroute a été construite qui va de la rocade à Garidech. Le grand péage de l'Union paye la distance du périphérique à Garidech, ensuite l'autoroute est gratuite. Le petit péage, c'est 50 centimes d'euros. Cette portion a été créée en 1993, concédée aux ASF puis à Vinci Autoroute. Pour ma part, avec quelques élus présents dans cette salle, dont Marie BIRE que je salue, et des citoyens de la ville, nous avons créé le collectif anti péage en 2003, le CAPA 68 (collectif anti-péage de l'A68).

Nous nous sommes mobilisés pour occuper ce péage et demander sa suppression.

Nous avons fait des occupations matinales du péage, nous avons été arrêtés par la gendarmerie et condamnés par le juge pour occupation illicite de terrain privé et condamnés à 1000€ par levée de barrières.

La bataille s'est arrêtée avec ce jugement. Une fois élus, nous avons rencontré Vinci à l'initiative de 4 maires, L'Union, Balma, Saint Jean et Montrabé le 31 août. Ils nous ont expliqués que n'est pas leur responsabilité. Nous avons écrit au secrétaire d'Etat en novembre dernier.

Ce courrier demande la suppression de ce péage.

Le Conseil Départemental a déposé un vœu pour cette suppression par Mme le Maire de Saint Jean et M. MIRASSOUS, il a recueilli l'unanimité du Conseil Départemental.

Le 18 février, au Conseil Métropolitain le vœu a été aussi adopté à l'unanimité. Donc, il y a convergence de pression pour demander la suppression de ce petit péage.

La députée, Mme ARIBADGE a également envoyé une lettre au secrétaire d'Etat. Nous attendons une réponse du ministère, nous espérons que ce courrier nous invitera à une négociation. C'est une bataille importante qui ne résoudra pas tout, mais c'est une bataille qu'il faut mener.

Christine GENNARO SAINT, groupe Ensemble pour L'Union

Ensemble on est plus fort, lors du précédent Conseil Communautaire du 18 février dernier, les actions de l'ancienne municipalité ont été dites pour la demande de la gratuité quand le vœu a été présenté, puisque tout le monde veut la gratuité de ce péage, mais il faut savoir combien ça coûte et qui va payer. C'est l'action commune qui j'espère l'emportera.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Comme vous venez de le dire, cela ne résoudra pas tous les problèmes et je pense qu'on va créer d'autres problèmes sur l'avenue des Pyrénées et dans la zone de Montredon. C'est bien de mener ce combat, je pense que c'est un combat personnel. C'est une promesse de campagne. Je vous félicite car vous avez réussi à fédérer 4 maires, puis le Conseil Départemental.

Vous avez fait l'unanimité à Toulouse Métropole auprès des conseillers communautaires dont Mme MAURIN ici présente.

Le ralliement à cette action ne se fait pas autour d'un projet commun.

C'est à dire, réduire la circulation sur cette zone du petit péage est une nuisance pour les Unionais.

Pour preuve M. NOVES à Balma est très loin de toutes nos problématiques.

Toutes les personnes n'ont pas le même objectif. Votre décision de mener le combat contre ce petit péage peut être justifiée économiquement, car il est le second péage le plus cher de France en kilomètres parcourus. C'est votre leitmotiv premier : Vinci est un voleur, le péage doit sauter.

Mais ce n'est pas le vrai enjeu de ce combat. Le vrai enjeu est la congestion de cette zone entre les villes de L'Union, Montrabé, Saint Jean et Balma.

Combien de personnes autour de cette table prennent quotidiennement le petit péage ? Combien de personnes comprennent les enjeux de la suppression de ce petit péage ? Combien de personnes autour de cette table se sont exprimées pour la suppression de ce petit péage ?

L'opposition n'a jamais eu l'occasion d'en discuter en commission transport ou en Conseil Municipal. Il est anormal que ce sujet ne soit pas discuté au sein du Conseil Municipal.

Vous connaissez les problématiques de circulation sur L'Union. Si demain, il y a suppression de ce petit péage les conséquences seront non négligeables. Je pense à ceux qui le prennent pour aller travailler ou bien aux habitants du sud est de L'Union.

Distribution de photocopies aux élus et dans la salle.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Ce qui vous déplaît est de mettre 50 centimes dans la boîte et non pas les problématiques autour de la circulation.

Monsieur le Maire

Pas du tout, ce n'est pas ce qui est rédigé dans le vœu.

Ce péage est un frein au développement de la mobilité et au développement de la zone économique de Gramont qui est alimenté par la sortie 15.

Quand on sort de la rocade Est pour prendre l'autoroute d'Albi, on oblige les gens à aller payer soit au petit péage, soit au grand péage, cela veut dire que cette zone est gelée.

On demande la suppression du petit péage et la réalisation d'une bretelle qui soit construite sur ce début d'autoroute qui puisse alimenter la zone de Montredon et Balma par le nord.

Nous diviserons peut-être par 2 le nombre de véhicules qui n'ont qu'une solution celle de prendre la sortie 15 seulement.

Dire que « PÉRE mène son combat contre le grand capital Vinci mais ne se soucie pas de la mobilité », c'est dire que l'herbe est rouge. Il faut lire nos vœux, ce n'est pas là-dessus qu'ils portent.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Je prends le petit péage tous les matins, je suis bloqué sur l'avenue des Pyrénées, une fois que j'ai passé le rond-point indiqué sur le plan, il n'y a aucun problème pour partir.

En partant du péage pour aller sur le périphérique il n'y a pas de problème. Beaucoup de personnes passent au-dessus du pont. M. TERRAIL NOVES a énormément de problèmes de circulation dans la zone de Gramont.

En ouvrant le petit péage cela fluidifiera ces problèmes.

Mais, avenue des Pyrénées, il y aura des bouchons jusqu'à la mairie.

Les personnes qui vont arriver du sud de Toulouse et qui vont prendre la sortie d'Albi vont passer par le petit péage et arriver au petit rond-point qui va exploser.

Les bouchons actuels seront multipliés par 2.

Monsieur le Maire

Les flux de véhicules vont se répartir plus équitablement entre cette partie-là et la route d'Albi,

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Le goulot d'étranglement sera le petit rond-point qui est à côté du péage.

Faire sauter le péage sans avoir une compréhension globale entre ce carrefour, le petit et le grand péage n'a pas de sens. M. NOVES est très intéressé car aujourd'hui, on ne peut pas accéder à la zone de Gramont. Mais en supprimant le petit péage, nous allons avoir tout le flux de voitures qui ne sortiront plus à la sortie 16 mais qui sortiront au niveau de la route d'Albi.

Monsieur le Maire

Toulouse Métropole est mandatée là-dessus dans le cadre du PDU (Plan de Déplacements Urbains). Aujourd'hui, vous êtes en train de me dire que ceux qui s'en sortent bien, ce sont ceux qui peuvent mettre 1 euro par jour et qu'il faut maintenir le petit péage

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Personne ne passe au petit péage de 7h15 à 8h30 car l'avenue des Pyrénées est saturée et les gens qui habitent de l'autre côté passent route d'Albi.

Monsieur le Maire

Une étude sera faite

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Je trouve dommage de faire une étude après avoir lancé un processus pour faire sauter le petit péage.

Monsieur le Maire

Cela s'appelle une bataille politique, si on ne fait rien, on n'a rien. Avec la lettre, nous avons lancé la bataille. Je sais que c'est par la mobilisation des élus et des citoyens que nous arriverons à supprimer ce péage.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

C'est bien d'avoir la mobilisation à partir du moment où cela a un intérêt politique, aujourd'hui vous faites plaisir à M. TERRAIL NOVES.

Monsieur le Maire

M. TERRAIL NOVES veut supprimer le péage car il a tout un programme de développement de logements au nord de Balma.

La zone Auchan Montredon est inaccessible.

Quand vous prenez la rocade le matin et que vous allez vers le sud, si vous regardez la sortie 15, il y a un kilomètre de bouchons. Cette portion d'autoroute, quand on est engagé dessus, nous oblige à aller jusqu'au bout pour payer, alors que sur ces 1,2 kms, il y a de quoi faire une bretelle de sortie pour accéder à toute cette zone par le Nord.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

Ce n'est pas ça que vous demandez, vous demandez la suppression du péage. Vous ne parlez jamais de l'ajout d'une bretelle.

Monsieur le Maire

La première bataille est qu'il ne soit plus payant et il faut une bretelle d'accès pour irriguer toute cette zone économique.

Il est inadmissible qu'il y ait une autoroute intra urbaine payante.

Il y a une autre autoroute intra urbaine et c'est la plus chère de France qui est celle de Nanterre à Orgeval. Je n'ai pas d'autres exemples de villes où nous devons payer pour se déplacer dans la ville.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

C'est un combat important si on réaménage cette zone. Le problème n'est pas le petit péage, c'est le grand péage, vous avez réussi à mobiliser les maires, le Conseil Départemental et Toulouse Métropole. Il fallait pousser pour que ce grand péage soit déplacé.

Monsieur le Maire

Si ce grand péage était plus loin on enlèverait de nombreux véhicules qui passent tous les matins dans Castelmaurou, Saint Jean et L'Union.

Ils sortent de l'autoroute à Garidech pour ne pas payer ce grand péage. Nous considérons qu'il faudra une lutte sur ce grand péage, mais elle sera dure à gagner. Mais c'est une lutte à mener et si vous souhaitez vous associer à moi quand on aura gagné la lutte sur le petit péage, allons-y.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

On vous l'avait proposé il y a un an, mais on n'a jamais eu de retour de votre part.

Nadine MAURIN, groupe Ensemble pour L'Union

Je soutiens ce que dit Erwan DANIEL, on est tous d'accord sur la gratuité de ce péage. Mais vous l'avez dit il faut des aménagements, des études sur la circulation et le coût de ce péage : combien ça va coûter, et qui va payer ? Au-delà de cette bagarre que nous allons tous mener car nous sommes tous concernés, il y a des problèmes à régler.

Monsieur le Maire

Politiquement, nous disons que ce péage ne doit pas exister. Le reste est une question à régler entre l'Etat et le Préfet. D'abord, il faut affirmer les choses clairement, le coût sera étudié après. Ce péage ne doit pas exister.

Laurent ORTIC, conseiller délégué aux déplacements doux

Il faut une vision globale, en 2018 il y aura un Linéo. Il va demander de la fluidité sur la route d'Albi. L'idéal serait d'avoir l'absence des péages. Le projet Linéo table sur une fluidification.

Erwan DANIEL, groupe Ensemble pour L'Union

La problématique est que le matin les gens ne pourront pas accéder à la zone de Montredon une fois que les barrières seront levées.

Monsieur le Maire

Supprimer le péage va améliorer les choses

La séance a été levée à 21H45.

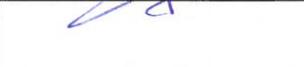
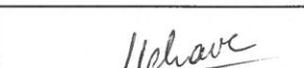
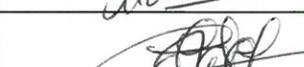
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

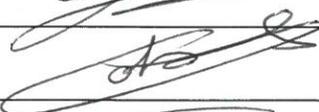
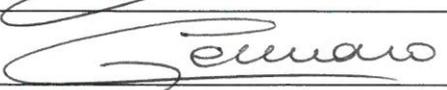
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme,

LE MAIRE,
MARC PÉRE



Noms	Signatures
M. NAVARRO Yvan	
Mme BEC Brigitte	
M. VITRAC Jean-Marie	
Mme QUONIAM-DOUREL Valérie	
M. COSTES Nicolas	
Mme PIEROT Sylvie	
M. ROUX Laurent	
Mme GUEDES Monique	
M. ROFÉ David	
Mme CHAVE Michèle	
Mme COLDER Katy	
M. ETAVE Patrice	
M. BAUMLIN Philippe	
M.COMBE Frédéric	
M. BAMIÈRE Frédéric	
M. ORTIC Laurent	
Mme SIMON-LABRIC Nathalie	
Mme GAUVRIT Nathalie	
M. FEUILLERAT Joël	
M. MOLET Denis	
Mme GODEAS Isabelle	
Mme TOULZE Florence	

Mme GIRONNET Dominique	
M. MANGOGNA Xavier	
Mme MAURIN Nadine	
Mme CABANES MURITH Brigitte	
Mme GENNARO-SAINT Christine	
M. DANIEL Erwan	
Mme ATTELAN Elisabeth	
M. DAHAN Jacques	
M.HOURQUET Gilles	
Mme SÉROR Isabelle	